



## NOTE D'INFORMATION n° 1

- Origine : **Direction**
  - Expéditeur : **M. BALLARIN**
  - Destinataires : Membres de la communauté éducative
  - Le 25/03/2020
  - Objet : Note d'information du 25/03/2020
- 

### Informations utiles COVID-19 lycée V. Havel BEGLES

#### **Contacts :**

Par courrier électronique : [ce.0333273d@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0333273d@ac-bordeaux.fr)

Par téléphone : 05 57 30 49 00 (9h/12h et 14h/17h)

#### **Problème de connexion** (Pronote, Lycée connecté...):

Une seule adresse dédiée : [sos.connexion@lyceevaclavhavel.fr](mailto:sos.connexion@lyceevaclavhavel.fr)

Préciser dans l'objet le problème de connexion et le NOM, le Prénom et la classe de l'élève concerné.

Si vous n'avez pas reçu de réponse dans les 48h, merci de renouveler la demande en précisant qu'il s'agit d'une 2<sup>ème</sup> demande.

#### **Pronote :**

<http://pronote.0333273d.ac-bordeaux.fr/pronote/>

C'est l'outil principal de communication entre les élèves/ les familles et les enseignants.

Le travail à faire est donné majoritairement à l'aide de cet outil mais d'autres canaux peuvent être utilisés. Certains cours peuvent avoir lieu en visioconférence.

Il est conseillé aux élèves de suivre leur emploi du temps afin de répartir la charge de travail

Les responsables légaux et les élèves sont invités à se connecter à Pronote pour vérifier leurs coordonnées (« Informations personnelles » rubrique « coordonnées »).

#### **ENT Lycée connecté :**

<https://lyceeconnecte.fr/>

Cet Environnement Numérique de Travail propose de nombreux outils en particulier l'application Moodle qui permet aux enseignants de déposer des documents.

Afin d'éviter une saturation des serveurs hébergeant l'ENT "lycée connecté", il a été décidé par la Région Nouvelle Aquitaine, après consultation du Rectorat de Bordeaux, d'établir des plages de connexion par niveau selon l'organisation suivante :

8h00-11h00 : les élèves de 2<sup>nde</sup> peuvent se connecter à l'ENT

11h00-14h00 : les élèves de 1<sup>ère</sup> peuvent se connecter à l'ENT

14h-17h00 : les élèves de terminale et de bac pro peuvent se connecter à l'ENT

A partir de 20h00 : Accès libre



Nous vous remercions de respecter ces plages d'utilisation.

PS : Pronote n'est pas concerné par ces dispositions et peut être utilisé à n'importe quel moment.

### **CNED :**

<https://lycee.cned.fr/login/index.php>

Vous devez créer un compte lors de la première connexion.

### **Procédures d'orientation :**

Les conseils de classe se déroulent normalement par visio-conférence avec l'ensemble des enseignants et les parents et élèves délégués.

Les procédures d'orientation se déroulent normalement (choix des spécialités et orientation en 2<sup>nde</sup>, abandon d'une spécialité en 1<sup>ère</sup> et Parcoursup en terminale)

### **Examens :**

Les consignes gouvernementales concernant l'expansion du coronavirus obligent à reporter à une date ultérieure un certain nombre d'opérations liées à l'organisation des épreuves du baccalauréat général et technologique des candidats de première et de terminales.

- **Pour les candidats de première** : les résultats des E3C1 sont donc reportés à une date ultérieure. La validation par les élèves, via Cyclades de la spécialité abandonnée en classe de première ne pourra avoir lieu aux dates prévues initialement.

**Pour les candidats de terminales**, les épreuves de langues vivantes initialement prévues au mercredi 25 mars sont reportées à une date ultérieure. Les épreuves facultatives d'EPS initialement planifiées début avril sont en attente de consignes.

D'une manière générale, vous serez informé des futures conditions d'organisation dès que possible, en particulier (ECA, ECE, projets etc.).

### **Prêt d'un ordinateur :**

Les élèves ne disposant pas au foyer un appareil numérique (ordinateur, tablette etc.) permettant d'accéder aux différentes ressources proposées par les enseignants dans le cadre de la continuité pédagogique pourront se voir prêter un ordinateur portable selon les conditions suivantes :

L'absence d'outil numérique au foyer doit être effective (un ordinateur partagé au sein d'un foyer ne justifie pas le prêt).

L'ordinateur doit être pris en charge par un responsable légal ou un élève majeur muni d'une pièce d'identité. Le matériel lui sera remis en contrepartie d'une convention de prêt.

La personne qui viendra chercher l'ordinateur devra prendre rendez-vous (par mail : [ce.0333273d@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0333273d@ac-bordeaux.fr)) et se présenter à l'horaire fixé en respectant les gestes barrières.

Le prêt d'ordinateurs sera réalisé dans la limite des ordinateurs portables disponibles et selon l'ordre d'arrivée des demandes.

Les ordinateurs seront remis dans un sac plastique et ont été totalement nettoyés et désinfectés.